LETTRE DE Monſieur de Bouillon à Mõſieur le Prince, ſur l'affaire de Poictiers.

M. DC. XIV.

Lettre de Monſieur de Bouillon à Mõſieur le Prince, ſur l'affaire de Poictiers.

MONSEIGNEVR,

I'ay ſceu l'enuoy de Monſieur de Mayene vers vous, de la part de la Royne, pour vous faire entendre le contentement qu'elle deſire vous donner touchant l'offence que vous auez receuë à Poictiers, & pour c'eſt effect elle attribuë au Parlement la cognoiſſance de cêt affaire pour en iuger: Mande l'Eueſque de la venir

trouuer, & aux Maire & Eſcheuins vous aller faire des excuſes & ſubmiſſions, qui ſont deuës à vn Prince de voſtre qualité, & qu'à meſme temps ſa Majeſté eſt partie pour aller à Orleans, & faire aduancer ſes forces vers la riuiere de Loyre; la deſſus, Monſeigneur, il y a pluſieurs conſiderations, leſquelles plus que jamais vous doiuent faire recourir à voſtre prudence, afin d'euiter toute extremité. Ie n'ay cognoiſſance de cêt affaire qu'en termes generaux, & n'en ſçay la particuliarité, n'y quel en ſera le progrés, cela m'empeſche de vous en donner abſolument les conſeils qui ſe pourroient prendre en telles occurrences: ie vous ſuppliray ſeulement, Monſeigneur, d'appor-

cer en cet affaire la raisonnable moderation qu'on peut desirer de vous, ne vous arrester & attacher tellement à vostre offence, & à la recherche des moyens pour vous en venger, que vous ne cõsideriez aussi ce qui en peut arriuer à l'Estat, si les choses alloient à l'extremité, & l'aduantage qu'en prendroient vos ennemis, qui n'ont autre but que d'allumer le trouble, afin d'affoiblir l'authorité Royalle, & toute la maison de France; à l'affermissement & augmentation de laquelle vous auez vn si particulier & notable interest, vous sçauez l'affection que vous porte Monsieur de Mayenne, ne permettez que son entremise soit inutille & infructueuse, & s'il est possible,

Monſeigneur, que voſtre iuſte courroux ſe puiſſe appaiſer par quelque raiſonnable contentement; preferez les voyes les plus douces, euitez les extremes pour l'amour du Publicq, de l'Eſtat, & de vous meſmes, de vos amis & ſeruiteurs. I'ay deſpeché ce Gentil-homme expres afin d'apprendre voſtre reſolution, & receuoir vos commendemens, la Royne m'a fait de l'honneur de m'enuoyer Monſieur de ſainct Germain pour me conuier d'aller à la Cour, mais ne voyant pas en l'eſtat ou ſont les affaires à preſent, en quoy ie pourrois eſtre vtille pour le ſeruice de leurs Majeſtez & le voſtre, ie differeray mon partement, & ie manderay les raiſons à la Royne par le ſieur

de ſainct Germain qui ſ'en retournera dedans deux iours. Sur ce, je demeureray

MONSEIGNEVR,

De Sedan le 8. de Iuillet 1614.

Voſtre tres-affectionné ſeruiteur.